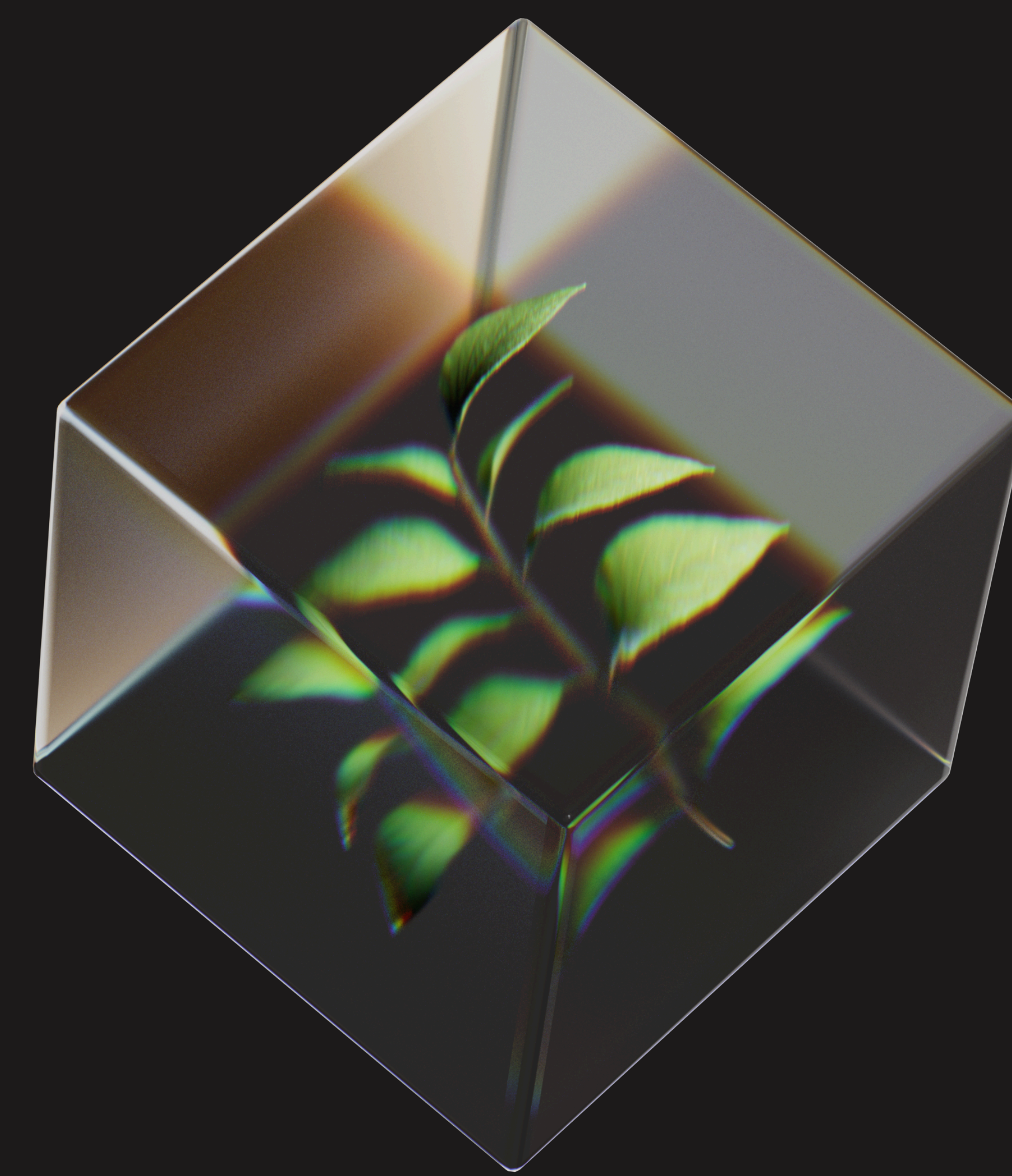


# Fonds des marchés privés Wealthsimple



## Aperçu

Wealthsimple Private Market Fund I (le « Fonds ») permet aux Canadiennes et aux Canadiens d'investir sur les marchés privés, notamment dans les secteurs du capital-investissement, du crédit privé, des infrastructures privées et, ultérieurement, de l'immobilier privé.

Le Fonds est accessible exclusivement par l'intermédiaire de la plateforme de placements gérés de Wealthsimple, dans le cadre de laquelle l'équipe de placement de Wealthsimple gère la répartition et la diversification du portefeuille. Une personne inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille déterminera si vous pouvez inclure le Fonds dans votre portefeuille, compte tenu de vos objectifs de placement et de votre profil de risque.

Le Fonds est conçu pour compléter les placements sur les marchés publics et vise un rendement annualisé à long terme oscillant entre 10 % et 12 % (après déduction des frais) sur un horizon de plus de 10 ans, comme l'indique la note N1.

## Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'offrir des rendements à long terme attrayants ajustés au risque en investissant, directement ou indirectement, dans des actifs mondiaux privés.

À cette fin, le Fonds investit dans des fonds privés tout en procédant à des investissements directs, ce qui favorise la diversification en matière de stratégies et de catégories d'actifs.

Le Fonds peut également détenir des espèces ou des titres à court terme aux fins de gestion de la liquidité ou pour répondre à d'autres besoins d'exploitation.

## Stratégie d'investissement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds affiliés sous-jacents gérés par Wealthsimple ou ses entreprises affiliées :

- **Wealthsimple Private Equity Fund I** : Ce fonds investit dans des sociétés privées bien établies qui présentent un fort potentiel de croissance.
- **Wealthsimple Private Credit Fund I** : Ce fonds investit dans des prêts privés aux entreprises, et ses rendements sont généralement supérieurs à ceux des titres à revenu fixe traditionnels.
- **Wealthsimple Private Infrastructure Fund I** : Ce fonds investit dans des actifs essentiels tels que des systèmes de transport, des réseaux électriques et des centres de données.

Ces fonds affiliés sous-jacents peuvent également investir dans des fonds de tiers gérés par des sociétés de placement privées mondiales de premier plan.

Pour rehausser sa diversification, le Fonds peut ultimement inclure d'autres catégories d'actifs privés, tels que l'immobilier.

## Gestion

Le gestionnaire du Fonds est Wealthsimple Investments Inc. (le « gestionnaire »).

Sa société affiliée, Wealthsimple Inc., sert de conseiller en placement et à ce titre, elle assure la construction du portefeuille, les vérifications diligentes et la surveillance en continu.

Le gestionnaire effectue une vérification diligente à l'égard de chaque gestionnaire de placements sous-jacent pour s'assurer qu'il affiche des antécédents de rendement constants à long terme, que son équipe de gestion est expérimentée et compétente, que ses processus de placement et de gestion des risques sont rigoureux, et que ses intérêts concordent avec ceux des investisseurs et investisseuses.

## Frais et charges

Le Fonds propose une structure de frais conçue pour être transparente, prévisible et plafonnée afin de donner aux investisseurs et investisseuses une image claire des coûts totaux.

Les frais sont divisés en deux paliers : les frais de gestion de Wealthsimple et les frais des fonds sous-jacents.

### 1. Frais de gestion de Wealthsimple

Le Fonds verse à Wealthsimple des frais de gestion annuels de 1,0 % pour la construction du portefeuille, la sélection et la répartition des gestionnaires de fonds sous-jacents, les négociations avec les gestionnaires des fonds sous-jacents, l'administration et le service à la clientèle.

Ces frais sont fondés sur la valeur liquidative du Fonds et facturés mensuellement.

## Frais et charges (suite)

### 2. Fonds des fonds sous-jacents

Aux fins de diversification, le Fonds investit dans des fonds affiliés sous-jacents.

Ces fonds affiliés sous-jacents peuvent également investir dans des fonds de tiers gérés par des sociétés mondiales indépendantes.

Chaque fonds affilié sous-jacent est assorti d'une structure de frais plafonnés « tout compris » qui se compose des éléments suivants :

- Les frais de gestion et les primes de performance que prélèvent les gestionnaires externes.
- La rémunération payable à Wealthsimple pour la structuration, la gestion et la supervision de ces placements.

Les frais combinés que paient les investisseurs et investisseuses sont plafonnés comme suit :

Fonds Wealthsimple sous-jacent	Frais de gestion annuels tout compris	Prime de performance (sur les bénéfices supérieurs au seuil)	Taux de rendement minimal
Fonds de capital-investissement	1,50 %	15 %	8 %
Fonds de crédit privé	1,25 %	15 %	5 %
Fonds d'infrastructures privées	1,50 %	15 %	5 %

Les frais de chaque fonds affilié sous-jacent sont calculés séparément, de sorte que la performance d'un fonds n'a pas d'incidence sur les frais des autres fonds.

Si Wealthsimple effectue un placement dans un nouveau fonds de tiers qui entraînerait une augmentation de ces frais plafonnés, le gestionnaire en informe d'abord les investisseurs et investisseuses, puis modifie les documents constitutifs du fonds avant que la modification entre en vigueur.

Pour en savoir plus sur la répartition de ces frais entre Wealthsimple et les gestionnaires de fonds sous-jacents, y compris sur les remises de frais conservées par Wealthsimple, consultez la note N3.

## Conditions de placement

### Structure

Fiducie de fonds commun de placement

### Placement minimum

10 000 \$ pour un placement hors portefeuille, 2 000 \$ pour le portefeuille Ascension

### Type de compte

Il est possible d'investir dans le Fonds par l'intermédiaire d'un compte non enregistré, d'un CELI ou d'un REER Wealthsimple.

## Conditions de placement (suite)

### Dépôts

Les nouveaux dépôts sont acceptés une fois par mois (et doivent parvenir au plus tard le jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable de chaque mois).

## Fonctionnement du fonds

### Liquidités et rachats

Les placements sur les marchés privés sont intrinsèquement illiquides. Dans cette optique et pour concilier la stabilité du portefeuille et l'accès des investisseurs et investisseuses à leur argent, le Fonds offre une liquidité mensuelle limitée.

- Les demandes de rachat sont acceptées une fois par mois.
- Il est attendu qu'un maximum de 5 % de la valeur du Fonds soit disponible pour les rachats chaque mois.
- Les demandes en ce sens doivent être reçues au moins un jour ouvrable avant le dernier jour ouvrable du mois, et le règlement peut prendre jusqu'à 45 jours.

Si les demandes de rachat dépassent la liquidité disponible, elles seront traitées au prorata.

Si le gestionnaire le juge nécessaire, le Fonds peut satisfaire aux demandes de rachat dont le montant dépasse la limite en émettant un billet à ordre incessible représentant 95 % de la valeur de rachat et assorti des conditions suivantes :

- Il portera intérêt mensuellement au taux du marché déterminé par le gestionnaire.
- Il arrivera à échéance dans un délai de deux ans.
- Il sera remboursable par anticipation à tout moment sans pénalité.

Une fois que le produit du rachat est versé (en espèces ou sous forme de billet), le Fonds est réputé avoir rempli toutes ses obligations aux termes de la demande.

## Effet de levier

Le Fonds peut emprunter de l'argent à des fins de liquidité ou de gestion de portefeuille. Le gestionnaire ne prévoit pas que ces emprunts dépasseront 50 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les emprunts pourront être contractés auprès de tierces parties, de Wealthsimple ou d'une entité liée. Tout emprunt contracté auprès de Wealthsimple ou d'une entité liée sera effectué selon des modalités aussi avantageuses, sinon plus que celles du marché, et fera l'objet de mesures visant à gérer les conflits d'intérêts potentiels, conformément aux politiques et procédures du gestionnaire.

## Principaux risques

Les placements dans les marchés privés comportent des risques importants et ne conviennent pas à tout le monde.

## Principaux risques (suite)

Ces risques sont notamment liées à la liquidité limitée, à la longueur des périodes de détention des fonds, à l'incertitude en matière d'évaluation, à l'effet de levier et à la sensibilité aux conditions du marché et à la conjoncture économique.

Avant d'investir, il est recommandé de consulter le **document d'information sur les risques de Wealthsimple** et discuter de la pertinence du Fonds avec une personne inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille.

## Notes et divulgations

### Définitions

Les « documents constitutifs » sont la déclaration de fiducie, la convention de gestion et les autres documents régissant le Fonds, ainsi que leurs modifications successives.

Le « Fonds » s'entend de Fonds des marchés privés Wealthsimple I.

Le « gestionnaire » est Wealthsimple Investments Inc.

L'« écart » et les « rabais sur les frais » sont définis à la note N3.

Les « fonds de tiers » s'entendent des fonds de placement dans lesquels investit un fonds affilié sous-jacent et qui sont gérés par des gestionnaires externes et non affiliés.

Les « fonds affiliés sous-jacents » s'entendent des fonds privés qui sont gérés par le gestionnaire ou ses sociétés affiliées et dans lesquels le Fonds investit, c'est-à-dire le Fonds de capital-investissement Wealthsimple I, le Fonds de crédit privé Wealthsimple I et le Fonds d'infrastructures privées Wealthsimple I.

### N1. Taux de rendement cible

Le taux de rendement cible est fondé sur l'indice Bloomberg MSCI Monde (rendement total) et les indices de référence Preqin Global Private Equity, Preqin Direct Lending et Preqin Core Plus Infrastructure de septembre 2006 à mars 2025. Le rendement passé du capital-investissement, du crédit privé, des infrastructures privées et de tout autre titre ou de toute autre stratégie de placement n'est pas garant du rendement futur, et le rendement passé pourrait ne pas se reproduire. Tous les placements comportent des risques.

Bien que le Fonds recherche un taux de rendement cible, le rendement du portefeuille peut être influencé par de nombreux facteurs. Le Fonds est nouveau et n'a aucun historique de rendement. Le rendement passé des fonds sous-jacents, de tout autre titre ou de toute autre stratégie de placement n'est pas garant du rendement futur, et le rendement passé pourrait ne pas se reproduire. L'objectif de placement et le rendement cible du Fonds ne sont pas garantis. Les rendements cibles ne tiennent pas compte des effets potentiels de l'évolution de l'économie, des conditions du marché ou des taux de change, qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds. Par conséquent, les rendements cibles sont fournis à titre indicatif et présentent des limites.

## Notes et divulgations (suite)

Les rendements cibles ont pour but d'illustrer la composition prévue du portefeuille sans toutefois refléter le rendement réel, qui peut dépendre de divers facteurs de risque indépendants de notre volonté. Rien ne garantit que le Fonds atteindra son objectif de placement, son rendement cible ou tout autre objectif. Les rendements des actifs sous-jacents peuvent varier considérablement en fonction des conditions du marché et des changements dans la répartition du portefeuille.

### N2. Conditions de Wealthsimple Private Market Fund I

Les conditions présentées ci-après ne sont qu'un résumé sur les frais et la liquidité du Fonds. Veuillez prendre connaissance des documents constitutifs du Fonds, où vous trouverez l'ensemble des conditions applicables à un placement dans celui-ci. Un exemplaire des documents constitutifs est offert sur demande.

### N3. Frais des fonds sous-jacents et rémunération connexe

Chacun des fonds affiliés sous-jacents investit dans des fonds gérés par des gestionnaires externes. Les frais facturés par les fonds affiliés sont destinés à couvrir les frais et les primes de performance que prélèvent ces gestionnaires externes, ainsi que la rémunération du gestionnaire (pour la structuration et la supervision de ces placements).

Le total des frais combinés est donc partagé entre le gestionnaire et le gestionnaire externe. La rémunération du gestionnaire provient de deux sources :

1. L'écart : Il s'agit de la différence entre les frais combinés déclarés pour le fonds affilié sous-jacent et les frais versés au gestionnaire d'un fonds de tiers. Ce montant est payable directement au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) par le fonds affilié sous-jacent.
2. Les remises de frais : Il s'agit des remises de frais et ententes de partage des revenus intervenues avec le gestionnaire d'un fonds de tiers. Ces montants sont payables directement au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées).

Dans le cadre de ces ententes combinées, le gestionnaire a droit à un avantage en ce qui concerne les frais combinés. Après application des exonérations accordées par le gestionnaire, cet avantage se situe dans les fourchettes suivantes :

- **Partie correspondant aux frais de gestion** : La valeur en dollars équivalente à une réduction du taux des frais de gestion annuels de l'ordre de 0 à 0,5 point de pourcentage.
- **Partie correspondant à la prime de performance** : La valeur en dollars équivalente à une réduction du taux de la prime de performance de l'ordre de 0 à 2,5 points de pourcentage (par rapport au taux de rendement minimal).

## Notes et divulgations (suite)

Le principal avantage financier de ces ententes (dont les remises et réductions) revient au gestionnaire, et non aux porteurs et porteuses de parts du Fonds. Toutefois, le gestionnaire peut, de temps à autre, répercuter une partie de ces avantages sur le fonds affilié sous-jacent concerné. Cette décision, ainsi que le montant des avantages, revient entièrement au gestionnaire et peut changer en tout temps sans préavis aux investisseurs et investisseuses. Le montant total que le gestionnaire reçoit au titre de toutes les ententes sera communiqué périodiquement à la clientèle.

Les frais plafonnés sont calculés séparément pour les parties correspondant aux frais de gestion et aux primes de performance (ou autres montants semblables), conformément à la façon dont le fonds de tiers concerné calcule ces frais. De plus, les frais plafonnés sont calculés séparément pour chaque fonds de tiers, de sorte que la performance d'un fonds de tiers n'a pas d'incidence sur le calcul des frais combinés d'un autre fonds de tiers.

Ces ententes peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts perçus en incitant financièrement le gestionnaire à choisir des placements en fonction de la rémunération qu'ils permettent de toucher plutôt qu'en fonction de leur valeur. Ces conflits sont gérés conformément aux politiques internes du gestionnaire et aux lois applicables sur les valeurs mobilières.

Si un gestionnaire externe augmente ses frais initiaux ou ultérieurs au-delà de la partie des frais plafonnés déclarés correspondant aux frais de gestion ou à la prime de performance (ou à d'autres montants semblables), le gestionnaire doit d'abord en informer les investisseurs et investisseuses, conformément aux documents constitutifs du fonds, et modifier la présente brochure et les documents constitutifs en conséquence avant que la modification entre en vigueur.

Le Fonds de crédit privé Wealthsimple investit principalement dans des fonds gérés par le gestionnaire et ses sociétés affiliées. Par conséquent, les frais combinés représentent les frais de gestion et la prime de performance (ou autres montants semblables) versés uniquement au gestionnaire et à ses sociétés affiliées.

#### N4. Généralités

Le présent document ne constitue pas et ne doit en aucun cas être interprété comme étant une notice d'offre, une publicité ou une offre des titres décrits dans les présentes dans une province ou un territoire du Canada (chacun étant un « territoire canadien »). De plus, le présent document ne doit en aucun cas être interprété comme étant une offre de vente de parts de fonds ou d'autres titres, ni comme étant la fourniture de conseils à leur sujet, ni comme étant tout autre conseil en matière juridique, fiscale ou de placement.

Le présent document vise plutôt à présenter à la clientèle de Wealthsimple une occasion de participer à un portefeuille de placement comprenant un volet consacré aux actifs privés, qui sera initialement mis en œuvre par le biais d'un placement dans le Fonds. Si vous désirez en savoir plus sur le Fonds, vous pourrez parler à une personne inscrite de notre équipe de gestion de portefeuille, qui déterminera si un placement dans le Fonds vous convient. À cette fin, la personne mettra à jour les renseignements que Wealthsimple détient à votre sujet et s'assurera que votre portefeuille, après ajout d'un placement dans des actifs privés, convient à votre situation.

## Notes et divulgations (suite)

Voici un résumé des droits légaux dont vous pourriez bénéficier si le présent document était considéré comme une notice d'offre.

Un placement dans le Fonds et ses placements sous-jacents directs et indirects sera soumis, directement ou indirectement, à des frais de gestion, à une prime de performance et à d'autres frais. Comme c'est le cas pour tous les placements, un placement dans le Fonds sera soumis à des risques de placement importants, qui peuvent entraîner des pertes économiques substantielles et qui sont liés, entre autres, aux conditions économiques et de marché, aux taux d'intérêt, à la disponibilité et au rendement des occasions de placement, aux modifications à la réglementation et à la législation fiscale et à l'actualité sur les entreprises et leurs activités.

En règle générale, l'offre ou la vente des titres décrits dans ce document et la fourniture de conseils relativement à ces titres ne seront effectuées que par un conseiller ou un courtier inscrit dans la catégorie appropriée auprès du territoire canadien concerné. Aucune autorité canadienne en valeurs mobilières n'a évalué, examiné ou approuvé l'information contenue dans le présent document ou la qualité des titres qui y sont décrits. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Ce document peut contenir des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. Les informations prospectives sont généralement identifiées par des mots tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « pourrait », « objectif », « intention », « rechercher », « peut », « devrait » et d'autres expressions similaires, et de façon générale par l'utilisation du futur et de conditionnel. Les informations prospectives reflètent les estimations, croyances et hypothèses actuelles, qui sont basées sur la perception qu'a le gestionnaire des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements attendus, ainsi que sur d'autres facteurs dont le gestionnaire estime approprié de tenir compte dans les circonstances. Les estimations, croyances et hypothèses du gestionnaire sont intrinsèquement soumises à d'importantes incertitudes commerciales, économiques, concurrentielles et autres, ainsi qu'à des incertitudes et éventualités concernant des événements futurs et, par conséquent, sont susceptibles d'être modifiées. Le gestionnaire ne peut garantir que ces estimations, croyances et hypothèses s'avéreront.